A10 5432 3436(17B)

# SCENARIOS PROSPECTIFS POUR L'ARTISANAT DE 2010

Scénarios prospectifs pour l'artisanat de 2010

\*5437\*

28, Rue des Peupliers
75013 PARIS
Tél.: 01 44 16 80 40
Fax: 01 44 16 80 69

#### SCENARIOS PROSPECTIFS

#### POUR L'ARTISANAT DE 2010

### I - QUEL AVENIR POUR L'ARTISANAT

- 1 prévoir pour agir
- 2 imaginer pour choisir
- 3 vouloir pour réussir

### II - QUELLES PRIORITES POUR L'ARTISANAT

- 1 l'homme, l'emploi
- 2 l'entreprise, le marché
- 3 le métier, la qualité

### III - TABLEAUX COMPARATTES

- 1 Définition des 3 orientations
  - A Défense, Illustration et protection
  - B Intégration économique
  - C Avancée européenne
- 2 Contextes de référence
- 3 Présentation des 3 orientations
- 4 Conséquences générales
- 5 Effets croisés scénarios/orientations

### 1 - Prévoir pour agir

Quel avenir pour l'artisanat dans 20 ans ?

Quelle place peut-il alors avoir dans l'économie ? quel rôle doit-il encore remplir dans la société, quelle référence culturelle peut-il toujours constituer ?

Certes son avenir dépend de paramètres externes qu'il ne peut maitriser : l'aménagement du territoire, la politique sociale et de l'emploi et la situation économique ; mais aussi de sa capacité à s'adapter à cet environnement : en ignorant ou au contraire en prévoyant les évolutions, en s'organisant en fonction d'elles et en anticipant.

Cette capacité d'action et d'organisation, comme d'ailleurs son rôle social et économique ne peut s'appréhender, en définitive, sans s'interroger sur la définition, l'identité de l'artisanat : construire un projet d'avenir pour l'artisanat c'est aussi préciser à qui celui-ci est proposé.

Agir pour l'artisanat c'est ainsi :

- . définir les orientations les plus judicieuses en fonction des évolutions à prévoir
- . préciser les contributions supplémentaires que procurerait à la collectivité nationale une politique d'intervention en faveur de l'artisanat.

### 2 - Imaginer pour choisir

### Trois scénarios sont présentés

Chaque scénario correspond peu ou prou à la convergence de facteurs externes - situation et orientation politique générale - et de facteurs internes à l'artisanat. Il présente donc une double cohérence interne et externe. Certes, cette cohérence complète n'est pas nécessaire, tant il est vrai que des orientations peuvent être prises à contre-temps et que des paramètres plus pertinents peuvent avoir été négligés. Néanmoins, ce faisant, les implications logiques des trois alternatives apparaissent plus clairement.

Le choix des trois scénarios correspond aussi à une démarche pragmatique : identifier trois alternatives contrastées en fonction des facteurs explicatifs les plus significatifs, de façon à préparer des choix d'orientation, sur la base d'objectifs clairement définis.

Ainsi, d'autres scénarios sont tout aussi légitimement envisageables, mais une prospective fondée sur un plus grand nombre de scénarios présente deux inconvénients :

- elle devient rapidement complexe et nécessite, pour rester sérieuse, des techniques lourdes et sophistiquées
- elle rend les choix d'orientation plus problématiques et les objectifs perdent en clarté.

En tout état de cause, si la prospective proposée s'avérait trop simpliste et les choix d'orientation politique trop évidents, il est toujours possible d'introduire dans les réflexions les paramètres supplémentaires qui s'avéreraient nécessaires.

# 3 - Vouloir pour réussir

Les scénarios considérés ne présentent aucun caractère déterministe : il ne s'agit ni de la situation présente, ni de scénarios "tendanciels" qui - toutes choses égales par ailleurs - viendraient spontanément à se réaliser sans qu'on le veuille ou, le voulant, sans que des actions soient à engager pour cela.

Il s'agit donc, bien au contraire, de situations, à considérer et à discuter, qui pour être atteintes nécessitent des moyens qui produisent les effets tangibles et souhaités.

Ainsi, le scénario choisi, doit-il mettre en évidence une volonté d'actions, volonté d'autant plus nette que les effets des mesures envisagées sont clairement identifiés.

Il permet aussi l'expression d'une double volonté, interne et externe à l'artisanat :

- quelle place nouvelle l'artisanat est prêt à prendre et quelle contribution peut-il apporter à la société et à l'économie de demain :

secteur d'activité économique facteur de promotion personnelle, amortisseur en cas de crise ; réseau de compétences disponible et adapté aux besoins multiples et mouvants de la population et des entreprises urbaines ou rurales ; ou bien encore, patrimoine de traditions de qualité, source multiple de productions originales et renouvelées, pépinière des entreprises performantes de demain.

- quels moyens la collectivité nationale est prête à y consacrer et pour obtenir quels résultats :

et notamment en quoi l'artisanat peut aider à dépasser les contradictions actuelles et limiter les exclusions géographiques (concentration urbaine et déserts ruraux), économiques (compétitivité internationale et économie intermédiaire) et sociales (civilisation des loisirs et projets professionnels des jeunes).

# II - QUELLES PRIORITES POUR L'ARTISANAT ?

# 1 - SCENARIO A : L'HOMME, L'EMPLOI

Ce scénario correspond à la "défense, illustration, et protection" de l'artisanat.

### <u>Définition</u>

Dans ce scénario, priorité est donnée à l'homme, qui acquiert par l'artisanat un statut social reconnu, et un emploi.

L'artisanat, c'est ici avant tout une activité indépendante, de dimension familiale, permettant un accomplissement personnel de l'artisan.

L'artisan se reconnait par son savoir- faire, essentiellement son expérience du métier, car quelle que soit sa formation, modeste ou supérieure, ce qui compte c'est, l'apprentissage, patient et exigeant, résultat de la confrontation de l'homme et de son travail, et la liberté, chèrement et fièrement acquise, qui en résulte.

# Contexte de référence

Ce scénario peut s'inscrire dans un contexte extérieur caractérisé par tout ou partie des éléments suivants :

- un châmage fort, nécessitant des mesures d'insertion
- un aménagement du territoire volontariste, avec des mesures d'équilibre pour le milieu rural.
- une politique sociale impliquant des prélèvements obligatoires importants, égaux ou légèrement supérieurs aux taux actuels
- une politique économique tempérant les évolutions "naturelles et sauvages" du marché.

Il pourrait survenir à la suite d'une crise en Europe de l'Est ou par la poursuite de difficultés d'accès à l'emploi des jeunes, dans un climat général de dépression latente.

# Orientation: le contrat social

Dans ce contexte, l'artisanat offre une possibilité de promotion personnelle aux nombreux exclus du système éducatif, industriel et financier. Il propose aussi aux jeunes une filière d'insertion par l'apprentissage. Il s'appuie enfin sur des institutions solides, partenaires des pouvoirs publics et lieu de reconnaissance et de cohésion des artisans.

# Il attend en contre partie :

- . la reconnaissance de son identité, de ses institutions et de son utilité sociale, notamment par des transferts ou allègements sociaux : aides à l'embauche, aide à l'installation et à la reprise, indemnités de départ, de reconversion, de maintien en milieu rural..
- . une protection contre les concurrences "déloyale" soit des autres formes de production-distribution, soit de nouveaux venus qui "bradent" le métier.
- . une promotion visant à alimenter plus massivement les filières de formation par apprentissage et à valoriser les "vrais artisans" auprès du public.

# Les implications institutionnelles

Cette orientation n'implique pas de modification à la définition actuelle de l'artisanat.

Elle s'appuie en revanche sur un renforcement du rôle des chambres de métiers, appuyées par les organisations professionnelles, en matière de formation, de façon à drainer vers la filière apprentissage l'essentiel des jeunes jusque là orientés vers la filière professionnelle de l'éducation nationale, notamment par un recrutement plus précoce lié au rétablissement des classes de pré-apprentissage et une attractivité de la filière apprentissage renforcée par la perspective généralisée d'accès aux diplômes de niveau IV, notamment par le BM.

Dès lors, la qualification préalable à l'installation n'est plus une contrainte sélective mais une reconnaissance résultant quasi-automatiquement de l'immersion lente dans le milieu artisanal grâce à l'alternance..

### Les incidences économiques :

Les actions à conduire résultent du rôle combiné de l'artisan et de ses institutions représentatives, elles s'articulent autour de trois axes :

- . le lobbying réglementaire : auprès des pouvoirs publics tant au niveau national que local, de façon à réduire la concurrence en limitant les implantations nouvelles ou en édictant des règles de fabrications et des normes plus favorables à la production artisanale.
- . l'assistance technique : l'appui à l'artisan notamment pour développer sa clientèle (concurrence interne prépondérante) pour défendre ses marges (groupements d'achats ou logistiques) et moderniser son entreprise (productivité et mise en conformité des locaux).
- . la promotion : valorisant les institutions professionnelles artisanales auprès des artisans et confortant leur image vis à vis d'eux-mêmes et du public (reconnaissance sociale) plus que du consommateur.

L'ensemble de ces actions ont une incidence limitée par l'importance des charges - sociales et fiscales - qu'elles entrainent et qui pèsent sur les performances des meilleures entreprises, sans que les aides ou assistances diverses apportées en contrepartie aux plus fragiles aient des effets sensibles.

# 2 - SCENARIO B : L'ENTREPRISE, LE MARCHE

Ce scénario correspond à la volonté d'intégrer l'artisanat dans l'économie concurrentielle.

#### Définition

Dans ce scénario, priorité est donnée au marché, l'utilité économique et la satisfaction du consommateur étant le moteur et la justification de toute démarche.

L'artisan, c'est ici le chef de l'entreprise artisanale, qui d'une dimension familiale à l'origine a pu ou pourra se développer mais en restant à l'échelle humaine.

L'artisan se reconnait à sa compétence de gestionnaire avisé, de professionnel qualifié; l'origine sociale, la filière de formation importent peu, ce qui compte c'est le positionnement sur le marché, la souplesse d'adaptation pour en suivre toutes les évolutions et l'organisation dans l'entreprise ou inter-entreprise, pour en exploiter toutes les opportunités.

# Contexte de référence

Ce scénario peut s'inscrire dans un contexte extérieur caractérisé par tout ou partie des éléments suivants :

- un châmage relativement faible résultant d'une activité économique soutenue et d'une formation initiale et professionnelle adaptée.
- un aménagement du territoire réaliste, limitant la concentration en Ile de France (en ménageant une attractivité internationale) en orientant ses interventions vers les zones denses du tissu rural et laissant au rural profond une vocation écologique d'équilibre.
- une politique sociale, orientée vers une modération des prélèvements obligatoires.
- une politique économique orientée vers le développement de l'activité par l'organisation économique (développement du marché, stratégie de branche) et de la compétitivité par l'investissement (commercial, productivité)

Il correspond au cadre du marché unique européen avec en outre des échanges actifs avec l'Europe de l'Est, drainant des capitaux mais aussi des produits de consommation ou d'équipement des entreprises.

# Orientation : le partenariat économique

Dans ce contexte d'élargissement des marchés, l'artisanat bénéficie d'une pause concurrencielle qu'il peut mettre à profit.

Soit que leurs perspectives de développement soient ailleurs, soit pour des raisons de rentabilité insuffisante, la production industrielle et la grande distribution laissent nombre de besoins insatisfaits, tant en milieu rural qu'en zone urbaine, qui constituent autant de gisements d'activité accessibles à l'artisanat.

Par sa souplesse d'évolution, son adaptabilité aux besoins multiformes de la population et des entreprises pour lesquels il travaille, l'artisanat représente pour la collectivité à la fois un potentiel de développement d'activité et une source d'amélioration de la qualité de vie par sa complémentarité avec les autres formes de production.

En contrepartie, pour que ces potentialités s'expriment, il a besoin et attend :

- . une négociation collective décentralisée en matière d'aménagement, pour l'accès aux sites nouveaux et porteurs (projets d'aménagement lourd, touristiques ou urbains...) de façon à disposer de locaux adaptés.
- une information stratégique pertinente précisant l'actualisation des prestations nécessaires pour accéder aux nouveaux marchés à exploiter.
- une animation économique construisant localement l'organisation économique appropriée et, nationalement, le cadre général (marques collectives à promouvoir, labels, normes) permettant de valoriser auprès du consommateur une amélioration de la qualité définie et normalisée..

### Les implications institutionnelles

Dans cette orientation, ce qui compte c'est le segment de marché accessible à la petite entreprise et la structuration économique opérationnelle - marques collectives, réseaux de franchises, coopératives - qui permet d'atteindre le consommateur moderne.

Dès lors le rôle des institutions, chambres de métiers et organisations professionnelles, consiste à fournir les prestations attendues en terme d'organisation économique, mais qui pourraient tout aussi bien être fournies par d'autres opérateurs : agence de développement, comité d'expansion, pour autant qu'ils intègrent le professionnalisme nécessaire et l'ambition de faire jouer un rôle économique à la petite entreprise.

Un premier pas dans l'évolution institutionnelle comprendrait d'une part un renforcement du travail interconsulaire (CCI - CA - CM) notamment pour des prestations communes ou coordonnées (notamment avec les collectivités territoriales), et d'autre part une première ouverture dans la définition de l'artisanat par un droit de suite (jusqu'à 50 par exemple).

En accompagnement de ce premier pas, serait généralisée, sur de nouvelles bases, une formation obligatoire préalable à l'installation (SIG amélioré).

Le deuxième pas, dans cette logique, est la fusion des établissements consulaires avec, outre la représentation auprès des pouvoirs publics, deux préoccupations : le développement des entreprises et aussi, pour les petites, leur mise en réseau par l'organisation économique.

Enfin, l'organisation professionnelle, sous la pression numérique des petites entreprises, prend conscience que le développement du secteur ne peut être assuré par les seules grandes entreprises, nourries de la disparition des petites et cessant de les considérer comme des survicants héroïques en sursis, leur reconnait ainsi un avenir économique : aussi, une "section artisanale" ou propre aux petites entreprises reste nécessaire et utile.

### Les incidences sociales

La formation, en alternance, est dispensée aussi bien par les établissements professionnels ou interconsulaires, que par l'éducation nationale. Dans ce premier cas, une amélioration et une attractivité supplémentaire nait de filières mieux réparties, et bénéficiant d'un regroupement de moyens auparavant inutilement dispersés dans des filières concurrentes (mécanique agricole en CM et CA, traiteurs et restauration en CM et CCI...)

Pour les prestations sociales, la première étape voit la fusion des régimes artisans et commerçants, la seconde, un rapprochement progressif avec celui du régime général qui lui-même tend à alléger cotisations et prestations.

# 3 - SCENARIO C : LE METTER, LA QUALITE

Ce scénario correspond à un artisanat offensif, valorisant ses points forts pour une avancée européenne.

#### Définition

Dans ce scénario, la priorité est donnée au métier, aux fortes traditions qui en fondent la richesse, aux exigences de qualité et d'amélioration permanente qui en forgent la noblesse.

L'artisanat devient ici une référence culturelle, un humanisme proposé comme modèle d'accomplissement personnel aux professionnels les plus exigeants, indépendamment de leur statut.

L'artisan, est, comme l'artiste, exigeant sur la qualité de son œuvre, toujours en recherche d'une compétence nouvelle, d'une innovation à introduire pour l'appliquer à sa production : c'est "le grand œuvre" en vue de l'excellence du métier ; la réussite économique reste une préoccupation mais ne saurait être une fin en soi.

# Contexte de référence

Ce scénario peut s'inscrire dans un contexte caractérisé par tout ou partie des éléments suivants :

- un chamage moyen, les efforts de formation professionnelle ne pouvant résorber les effets de restructurations fortes dans tous les secteurs d'activités.
- un aménagement du territoire visant à favoriser une attractivité internationale et en concentrant son action aux grands pôles régionaux et à l'Ile de France sans exclure une intervention sur les territoires ruraux adaptés à la vocation de chacun.
- une politique sociale visant un allègement vigoureux des prélèvements obligatoires.
- une politique économique orientée vers la recherche, l'innovation et l'investissement pour renforcer à terme l'appareil productif.
- Il correspond à un renforcement de la concurrence internationale, Japon, pays de l'Est, et Europe des douze, dans un climat de compétition tant sur les marchés nationaux que, du fait des déplacements de population qualifiée, sur les marchés de proximité, à l'instar des professions libérales.

### Orientation: le parti technologique

Dans ce contexte de concurrence vive, l'artisanat n'est pas épargné, il représente toutefois pour la collectivité une ressource essentielle :

- vitrine valorisante et représentation symbolique des savoir-faire locaux ou régionaux : l'artisanat, notamment les métiers d'art et les métiers de production utilisant les nouvelles technologies, devient le support d'une promotion à l'ensemble des activités d'une ville par l'image de qualité industrieuse qu'elle leur confère.
- conservatoire vivant de pratiques et traditions enrichies au cours des siècles et qui, au détour d'un saut technologique peut servir de tremplin à de nouvelles applications, industrielles ou artisanales.
- laboratoire spontané par la confrontation d'artisans d'excellence à des problèmes nouveaux non programmés par la recherche institutionnelle.

Dans cette perspective, l'artisanat, berceau de toutes les industries, doit maintenir sa vitalité créatrice et sa capacité formatrice : il attend en contrepartie :

- l'établissement ou le confortement des centres de formation aux métiers de haute tradition, pour que chaque métier dispose d'un lieu de ressourcement actif et offrant des parcours de formation qualifiantes (niveaux IV - III - II-I).

A cet égard, la création d'une Ecole Supérieure de l'Artisanat viendrait utilement compléter le dispositif.

- l'ancrage sur la plupart de ces lieux de formation d'un réseau de pôles d'innovation, chargés de constituer les interfaces avec les centres techniques et de recherche.
- le répérage et la facilitation au développement des artisans à fort potentiel (création de qualité et développement). Suivant la dureté des temps plus ou moins forte, l'organisation économique du scénario B peut être - ou non associé à cette action très élitiste.

# Incidences institutionnelles

Dans cette orientation, il ne saurait y avoir un seuil dimensionnel à la définition de l'artisanat. Un tel seuil serait, en effet, une borne confinant dans la médiocrité le développement prometteur que doit légitimement conférer à son entreprise la haute qualification de l'artisan.

En outre, l'affirmation de l'excellence des métiers conduit tout naturellement à exercer une solidarité plus étroite avec les "nouveaux métiers", dont les ressortissants proviennent des filières techniques (maintenance industrielle ou informatique, communication...) ou artistiques (publicité, graphisme, design...).

C'est ce rôle fédérateur qui justifie le maintien des chambres de métiers, car la priorité donnée au métier conforte plutôt les organisations professionnelles dans leur mission de formation de pointe qui doit désormais déboucher sur l'innovation et l'expérimentation.

La qualification nécessaire pour l'inscription au registre des métiers est le niveau IV au minimum. Elle ne constitue pas une entrave à l'installation, puisque le registre du commerce et des sociétés doit pouvoir corrélativement accueillir ceux qui n'en disposent pas.

Ceux-ci en revanche ne peuvent bénéficier des services et prestations assurés par les chambres de métiers, ou bénéficier des aides à l'artisanat, qui sont réservés à leurs ressortissants.

En revanche, les formations débouchant sur la qualification requise sont ouvertes à tous.

### Incidences sociales

La formation vise à constituer pour l'ensemble des métiers un parcours permettant d'accéder, notamment par l'alternance, aux niveaux IV et supérieurs, en prenant appui sur l'ensemble du dispositif et des compétences disponibles.

Les prestations sociales, comme dans le scénario B, visent un rapprochement avec le régime général qui lui-même s'allège au maximum.

4
Ź,
<u>ر</u>
٠;
Œ
-⊃
_
4
-1
¬
┑.
Υ.
₹.
~
7
.,
$^{\circ}$
11
IJ
~
크
3 5
NTTTO
NT.T.TCN
FINITION
FINITION
FINITION
FINITION
DEFINITION
FINITION
DEFINITION
- DEFINITION
DEFINITION

		ron			ayant ans le te de la n		
UROPEENINE	ier lité	lité a perfect: chnologiq	relle numaniste ique	le métier	entreprise fication d he constan 'innovatic		ariste
C - AVANCEE EUROPEENNE	Le métier La qualité	tradition de qualité rayonnement de la perfection développement technologique de l'entreprise	promotion culturelle reconnaissance humaniste réussite économique	excellence dans le métier performance	artisan chef d'entreprise ayant ume haute qualification dans le métier, recherche constante de la qualité et de l'innovation	artisanat promu appui sélectif	discours volontariste
ű		tradit rayonn dévelc de 1'e	promot reconr réussi	excel] perfor	artis ume h métie quali	artis	disco
SCONOMIQUE	ise	entreprise artisanale échelle humaine développement de l'entreprise	iale ique	qualification dans le métier compétence	artisan = chef de l'entreprise artisanale, qualifié quel que soit l'origine (ex salarié) ou le diplôme (autres filières de formation) et compétent	e nomigue	
B – INIEGRATION ECONOMIQUE	L'entreprise Le marché	entreprise artisanale échelle humaine développement de 1'en	promotion commerciale partenaire économique "à part entière"	cation dan ence	artisan = chef de l'entrep artisanale, qualifié quel soit l'origine (ex salarié ou le diplôme (autres fili de formation) et compétent	artisanat aménagé organisation économique	discours libéral
B - IN		entrepr échelle dévelop	promoti partena "à part	qualificat: compétence	artisar artisar soit l' ou le d	artisa organi	discou
PROTECTION					rtisanal e : aide,		
A - DEPENSE, ILLUSIRATION ET PROTECTION	me oloù	endante Liale personnel	ale	métier	artisan = issu du milieu artisanal ou d'une fillère artisanale : aide apprenti, compagnon, ou expérience suffisante	ige Jes	
ANSE, ILLU	L'homme L'emploi	activité indépendante dimension familiale développement personnel	promotion sociale statut reconnu	expérience du métier savoir-faire	artisan = issu du mi ou d'une fillière art apprenti, compagnon, ou expérience suffis	artisanat ménagé emplois protégés	malthusien
A - DEPI		activ dimen dével	pronc	expér savoi	artis ou d' appre ou es	arti: empl	malt
DEFINITION	Priorités	Références	Moteur	Exigence	Identité	Attente	Discours
옆 	A.		¥ 	යි 	<b>й</b>	-	

2 - CONTEXTES DE REFERENCE dans lesquels s'inscrivent les 3 orientations présentées :

CONTEXTE	SCENERIO Nº 1	SCENARIO Nº 2	SCENARIO N° 3
Situation générale	crise, dépression économique	marchés porteurs car élargis	vive concurrence internationale
Emploi	chômage fort, mesures d'insertion	chônage faible	chômage moyen
Aménagement du territoire	volontariste : politique nurale d'équilibre	réaliste : attractivité internationale et rurale dense prioritaire,	sélectif : attractivité internationale prioritaire limité par ailleurs à une bonne utilisation de l'espace
Politique sociale	forts prélèvements obligatoires	prélèvements modérés	prélèvements modérés
Politique économique	régulation par emplois protégés	adaptation de l'offre par investissements productifs et commerciaux	épargne et investissement recherche - développement avec restructuration active
Orientation pour 1'artisanat	artisanat ménagé emplois protégés	artisanat aménagé organisation économique	artisanat promu appuis sélectifs

Λ	
•	
₹	
ィ	
_	
ď.	
4	
7.	
٦	
ゴ	
J	
Ţ,	
J	
7	
٠	
^	
η	
₹	
_	
-	
_	
z	
- -	
~	
3	
3	
THITT	
3	
3	
ENTHE	
ENTHE	
ENTHE	
ENTHE	
PRESENTAL	
TREADURATE	
PRESENTAL	
PRESENTAL	

PRESENTATION	A -DEFENSE, HILUSIRATION, PROFECTION	B - INIEGRATION ECONOMIQUE	C - AVANCEE EUROPEENNE
Orientation générale	<u>Le contrat social</u>	Le partenariat économique	<u>Le parti technologique</u>
l'artisanat offre :	. possibilité de promotion personnelle	. un potentiel de développement d'activité donc d'emploi	. une référence culturelle d'exigence
	. filière d'insertion des jeunes	. source d'amélioration du cadre et de la qualité de vie	. conservatoire riche en traditions
	. des institutions partenaires		. laboratoire spontané d'innovations
l'artisanat attend :	. des transferts sociaux et aides individuelles	. une place appropriée dans les aménagements urbains et touris- tiques	. des centres de formation de référence
	. une règlementation protectrice	. orientation et organisation économique pour moderniser ses prestations et accéder aux marchés nouveaux	. un réseau de pôles d'innovations
	. une promotion de ses institutions et de son statut		. une politique de facilitation pour le développement des meilleurs

PRESENTATION	A - DEFENSE, ILLUSTRATION, PROMOTION	B - INTEGRATION ECONOMIQUE	C - AVANCEE EUROPEENNE
la définition du secteur	. sans changement . qualification préalable de niveau V	. droit de suite jusqu'à 50, puiss fusion dans section "petite entreprise" de l'établissement interconsulaire	. plus de seuil . inclusion progressive de nouveaux métiers
les institutions	. rôle renforcé des chambres de métiers	. généralisation de la formation obligatoire préalable (SIG amélioré) . travail interconsulaire puis fusion CA - CCI - CM	. qualification niveau IV minimum . rôle renouvelé des CM + OP
la formation :	. filières apprentissage spécifiques au secteur	. fillières apprentissage cogérées, notamment en interconsulaire	. priorité aux niveaux IV et supérieurs : objectif de qualifi- cation forte dans les métiers ;
	. objectif de masse : drainer le le plus possible de jeunes	. objectif de rénovation, préparer au métier de demain	. création de l'Ecole Supérieure de l'Artisanat
l'action économique:	. assistance technique . aides individuelles	. animation économique aides à l'organisation économique	. organisation économique . appuis sélectifs
la protection sociale .	e . régimes spécifiques	. rapprochement des régimes après fusion commerce-artisan	. rapprochement et allègement des régimes

PRESENTATION	A - DEFENSE, ILLUSTRATION, PROMOTION	B - INITSGRAFION ECONOMIQUE	C - AVANCEE EUROPEENNE
développement local			
. installations : création	action de masse : augmenter le taux de survie (stages préalables)	action segmentée : décourager les uns, faciliter les autres (aides aux conseils stages finalisés)	création de qualité : appui propor- tionné au potentiel du créateur (stages longs - parrainage - aide aux conseils)
. transmission- reprise	orientation "cédants" maintenir la valeur du fond (conjugué à l'indemité de départ)	animation du marché maintenir/valoriser le potentiel d'activité de la région (bourse + informations sur le marché)	orientation "rapprochement" : valoriser patrimoine de compétence (collaboration du cédant à l'acti- vité du repreneur)
. aménagement <u>développement du</u>	atelier-relais, DSQ insertion, observatoire des besoins en installations (artisanat et com- merce)	négociation collective pour l'accès aus sites porteurs - attractivité	pépinières, centres d'exposition
argument :	l'artisan est un ami confiance = qualité	l'artisan est concurrenciel souplesse et service adapté	l'artisan est un homme de l'art perfection et technicité
. objectifs :	. développer sa clientèle/collègue augmenter ses marges/coûts	. actualiser ses prestations/ attentes du consommateur	. développer l'originalité du produit
	. réduire la concurrence par une règlementation adaptée (ouverture du dimanche ; règles d'hygiène ; compo sition et fabrication des produits)	. s'organiser pour nouveaux débouchés	. promotion, manifestations (outre organisation vue en B)
			-

ECCNOMIQUE C - AVANCEE EUROPEENNE	omique . facilitation développement (FRAC)	. promotion notoriété, expositions		produit service . labels de prestige, référencements- assurance-qualité	e t	iale de leur	ective des facilitations diverses (export, technologie) ion capital-risque, épargne
B – INTEGRATION ECONOMIQUE	. organisation économique marques collectives/référenciel qualité			. certification de produit service	. élaboration de normes référenciels	. promotion commerciale de leur application	. négociation collective des conditions de prêts- faible bonification
A - DEFENSE, ILLUSTRATION, PROMOTION	. assistance technique . groupements logistiques (achats, service)	. schémas départementaux d'urbanisme commercial.		. mise en conformité aux spécifi- cations artisanales de la règle- mentation	. réduire les points critiques (gestion et processus de produc- tion)		. prêts à fortes bonifications . caution mutuelle scoring collégial
PRESENTATION	. Outils :		Modernisation	. qualité			. financement

C - AVANCEE EUROPEENNE	modification substancielle	. suppression du seuil		(inclusion de nouveaux métiers à forte composante technique et artistique)	. qualification niveau IV minimum exigé (technique et économique)			recomposition des catégories		. pour meilleure représentation des nouveaux métiers (7 ou 8 branches)	. éligibilité des ressortissants	<del></del>
B - INTEGRATION ECONOMIQUE	vers la fusion interconsulaire	. en première étape :		<pre>droit de suite genéral jusqu'à 49 salariés et préparation obligatoire avant l'installation (SIG amélioré)</pre>		. en seconde : fusion dans la section "petite entreprise" du registre général		collège "petite entreprise"		de l'établissement interconsulaire	. éligibilité des ressortissants	
A - DEFENSE, ILLUSTRATION, PROMOTION	sans changement notable :	. liste des métiers	possibilité d'introduire :	. une qualification préalable de niveau V ou équivalent		. un droit de suite un peu plus éten du, mais sous conditions de quali- fication (19 salariés)	. une exigence de qualification	sans changement notable	éventuellement :	. recomposition des catégories en 4 branches : bâtiment, alimentation, production, services	. collège, salarié plus important	. éligibilité des ressortissants CEE
ORLENIATION	<u>Définition du</u>							Composition des chambres de métiers				

ORIENTATION	A - DEFENSE, ILLUSTRATION, PROMOTION	B - INTEGRATION ECONOMIQUE	C - AVANCEE EUROPEENNIE
Apprentissage	filières spécifiques massives	rénovation de l'apprentissage	filières longues
	<ul> <li>priorité donnée sur toute autre forme d'alternance et sur l'ensei- gnement professionnel à temps plein - vocation sociale</li> </ul>	priorité donnée à la préparation au métier, dimension technique et économique, indépendament du statut social (employé ou non)	. priorité donnée à la possibilité, à tout niveau, d'acquérir une hau te qualification dans le métier
			. Création d'une école supérieure de l'artisanat
	. rétablissement du pré-aprentissage 4° et 3° d'insertion dans les CFA	rapprochement, tant sur l'orientation que sur la gestion des	. passerelles entre filières par alternance et enseignement géné-
	. meilleure indemnisation du maître- d'apprentissage	CFA existants, vers un partena- riat avec organisations patro- nales et de salariés	ral et universitaire
	. majoration de la part CFA de la taxe d'apprentissage		. formation préalable des maîtres d'apprentissage ou de tuteurs en entreprises en vue de la valida-
Formation professionnelle	<u> </u>		actidativa en entrebrisa
	. développement des brevets de maî- trise pour légitimer l'ensemble des maîtres d'apprentissage par ce diplôme	. orientations des BM vers la "préparation aux affaires" (gestion) et à la responsabilité de formateur	. cf. orientation B avec poursuite sur niveau III et plus
	. maintien des FAF, professionnels et de CM, qui gardent leur spéci- ficité et améliorent leur effica- cité	. mise en place de BTM pour une meilleure qualification dans le métier	conditions de financement amélio- ré par mutualisation plus grande et participation plus élevée des
		. conditions de financementamélio- rée par fusion de certains FAF professionnels et paritarisme	entreprises aux depenses de for- mation

THE ENGINEER (STATES)

ORIENTATION	A - DEFENSE, ILLUSTRATION, PROMOTION	B - INTEGRATION ECONOMIQUE	C - AVANCEE EUROPEENNE
Protection sociale	renforcement des régimes	convergence des régime spécifiques	convergence et allègement
	. affiliation généralisée sur base inscription au RM	. premier temps :	. cf B, avec allègement plus net des charges obligatoires et
	. alignement progressif sur le régime général	fusion des régimes artisan et commerçant	recours individuel à des régimes complémentaires
	. mêmes déductibilités fiscales des cotisations aux régimes complémen- taires	. convergence du régime général par allègement	

C - AVANCEE EUROPEENNE	essaimage :	. cf B, en plus :	. essaimage à l'étranger ou marchés touristiques grâce à l'innovation	des prestations et une formation poussée	expansion et exportation	. Cf B, en plus	<ul> <li>possibilités supplémentaires par innovations concurrencielles à l'exportation et structuration</li> </ul>	a base technologique (franchises, associations,)
B - INTEGRATION ECONOMIQUE	reconversion :	<ul> <li>reconversion active des secteurs exposés (géographique ou spéci- fique)</li> </ul>	. bonne consolidation des autres , voire progrès (marchés de crise)		expansion intersticielle	<ul> <li>bon positionnement sur sites et marchés porteurs : large création d'activité</li> </ul>	. structuration commerciale : stratégie active des organi- sations professionnelles	
A - DEFENSE, ILLUSTRATION, PROMOTION	protection :	. image porteuse de l'artisanat : afflux vers l'apprentissage	. nombreux échecs d'entreprise	. revendications d'avantage divers (reconversion, départ, installa- tion) et "qualification" préalable	<u>décalage</u>	. faible positionnement sur sites et marchés porteurs	. image passéiste : tarissement de la filière apprentissage	<ul> <li>stagnation économique : revendication/charges</li> </ul>
PRESENTATION	Sc. 1 : dépression				Sc 2 : activité			

C - AVANCEE EUROPEENNE	essaimage :	. cf B, en plus :	essaimage à l'étranger ou marchés touristiques grâce à l'innovation des prestations et une formation		expansion et exportation	. Cf B, en plus	<ul> <li>possibilités supplémentaires</li> <li>par innovations concurrencielles</li> <li>à l'exportation et structuration</li> </ul>	a base recomplogique (franchises, associations,)
B - INIEGRATION ECONOMIQUE	reconversion :	<ul> <li>reconversion active des secteurs exposés (géographique ou spéci- fique)</li> </ul>	. bonne consolidation des autres , voire progrès (marchés de crise)		expansion intersticielle	. bon positionnement sur sites et marchés porteurs : large création d'activité	<ul> <li>structuration commerciale : stratégie active des organi- sations professionnelles</li> </ul>	
A - DEFENSE, ILLUSTRATION, PROMOTION	protection :	. image porteuse de l'artisanat : afflux vers l'apprentissage	. nombreux échecs d'entreprise	. revendications d'avantage divers (reconversion, départ, installa- tion) et "qualification" préalable	<u>décalage</u>	. faible positionnement sur sites et marchés porteurs	. image passéiste : tarissement de la filière apprentissage	. stagnation économique : revendication/charges
PRESENTATION	Sc. 1 : dépression				Sc 2 : activité			

SCHWING (Suite)

PRESENTATION	A - DEFENSE, ILLUSTRATION, PROMOTION	B - INTEGRATION ECONOMIQUE	C - AVANCEE EJIROPEFAME
Sc 3 : concurrence	<u>marginalisation</u>	<u>repli stratégique</u>	avancée européenne
	. effritement parts de marché même sur positions traditionnelles	. restructuration active sur positions consolidés	. conquête de parts de marché sur base
	. léger regain filière apprentissage (effet parking)	. structuration forte des Organisations économiques par	- d'organisation économique et commerciale
	· revendications/promotion forte	nécessité	<ul><li>de forte structuration techno- logique (pool d'entreprises)</li></ul>
	er quaititeation prealable		- de percée d'entreprises leaders
			. attractivité européenne des sites et villes à promotion artisanales et technologique